



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Tarbes, le 9 mai 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

### DECLARATIONS DE CANDIDATURES

Les élections législatives se dérouleront le 10 juin 2012 pour le premier tour et le 17 juin 2012 pour le second tour, s'il y a lieu.

Pour le premier tour, il est rappelé que les candidats doivent obligatoirement déposer en préfecture – bureau des élections, entrée rue des Ursulines, bureau n°007 -une déclaration de candidature à **partir du lundi 14 mai 2012 à 9 heures jusqu'au vendredi 18 mai 2012 à 18 heures, date impérative.**

Les horaires de réception des candidatures au bureau des élections sont les suivants :

- **les lundi 14 mai, mardi 15 mai et mercredi 16 mai 2012**, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.
- **le jeudi 17 mai 2012**, jour férié, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (*entrée Place Charles de Gaulle exclusivement*).
- **le vendredi 18 mai 2012**, jour de fermeture au public des bureaux de la préfecture, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (*entrée Place Charles de Gaulle exclusivement*).

Les déclarations doivent être établies sur papier libre, en double exemplaire, et déposées personnellement par les candidats ou leur suppléants.

La désignation du mandataire financier doit précéder la déclaration de candidature ou être concomitante.

Un mémento à l'usage des candidats peut être retiré auprès du bureau des élections de la préfecture ou transmis par la voie électronique à la demande du candidat.

Il sera procédé au tirage au sort de l'ordre des candidats, par circonscription, le vendredi 18 mai 2012 à 18 heures en salle Charles de Gaulle de la préfecture.